

DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT  
DE DRAGUIGNANEtat-Civil  
CC/AB/SP/CJ

## VILLE DE FREJUS

Transmission en Préfecture	20 MAI 2026	Publié	Du 20 MAI 2026
Date de réception	20 MAI 2026		Au 27 JUIL. 2026
Notifié le _____			

## ARRETE MUNICIPAL N° 2026 - 1619

## PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE

LE MAIRE DE LA VILLE DE FREJUS,

VU l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT l'empêchement du Maire, et des Adjoints à exercer leurs fonctions d'Officier d'Etat-Civil pour le mariage prévu le samedi 30 mai 2026, à 11h00.

SUR proposition de la Directrice Générale des Services ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Délégation est donnée à Madame Katia MICHELAN, Conseillère Municipale, à l'effet d'exercer sous notre surveillance et responsabilité, les fonctions d'Officier d'Etat-Civil pour le mariage prévu le samedi 30 mai 2026 à 11h00.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté, qui sera régulièrement publié et notifié, pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon dans les 2 (deux) mois suivant sa publication électronique sur le site internet de la ville de Fréjus et sa notification à l'intéressé(e). Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 3 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture.

Fréjus, le 20 MAI 2026

Le Maire,



David RACHLINE.